

**COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU JEUDI 15 OCTOBRE 2020 A 19 H 00**

Présents : DEGENEVE Alain, CRAYSTON José, SONGIS-WOJCIK Karine, DEGENEVE Jean-Pierre, FROSSARD Nicolas, COLLOUD Grégory, GOUSSARD Jean-Claude, GUERINEAU Maxime, MACHAL Lukasz, MERMET-BOUVIER Solange, MOREL-CHEVILLET Claude, PERRIN Dorothée, VUATTOUX Rémy.

Absents excusés : BOINNARD Elise, COLLOUD Jean-François.

Monsieur MOREL-CHEVILLET Claude a été nommé secrétaire de séance.

REMARQUES RELATIVE AU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 17 SEPTEMBRE 2020 :

Au sein du paragraphe « Régularisation : approbation des budgets primitifs (principal et annexes) 2020 » :

- Concernant le budget primitif caveaux 2020, en section d'exploitation, c'est un montant de 10.430,00 € qui a été voté à l'équilibre en dépenses et en recettes et non un montant de 10.730,00 €.
- Le budget voté des Remontées Mécaniques aurait dû apparaître de la manière suivante :

Section d'exploitation

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 7.738,07 €

Section d'investissement

Dépenses et recettes équilibrées et arrêtés à la somme de 50.873,84 €

ADOPTION A L'UNANIMITE DU RESTE DU COMPTE-RENDU.

ADOPTION A L'UNANIMITE DE L'ORDRE DU JOUR.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour : désignation d'un conseiller municipal en tant que membre de la commission de contrôle des listes électorales et révision du règlement intérieur de la cantine scolaire. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

PREAMBULE : INTERVENTION DE LA CCHC (19H00 – 20H10)

Monsieur TROMBERT Fabien et Monsieur PUGIN-BRON Stéphane, respectivement Président et Directeur Général de la CCHC sont venus présenter l'organisation politique et technique de la communauté de communes suite aux élections municipales 2020, et répondre aux interrogations des conseillers municipaux. Le compte-rendu des échanges est annexé au présent.

DOSSIERS DE DEMANDES DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION DANS LE CADRE DU BONUS RELANCE 2020-2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée du dispositif Bonus Relance 2020-2021 mis en place par le Conseil Régional afin de relancer l'économie locale via des dispositifs de soutien aux collectivités.

Il propose de déposer une demande pour les dossiers suivants :

- Changement des menuiseries de la salle des fêtes, âgées de 46 ans, afin notamment de lutter contre les déperditions énergétiques et diminuer les frais de chauffage. Le devis présenté s'élève à 18.867,81 € HT.
- Réfection du hall d'entrée et de la cage d'escalier de la mairie pour en améliorer la luminosité et moderniser les lieux. Le devis présenté s'élève à 5.632,41 € HT.
- Travaux de rénovation des fours des hameaux de Haute-Cizère et de la Sciaux dans un souci de conservation du patrimoine communal. Le montant global des travaux s'élève à 24.914,22 € (démolition, maçonnerie/gros œuvre, charpente).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention à hauteur de 50 % du montant pour chacun des projets. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

DEMANDE D'ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE COMMUNALE A2581 PAR M. ET MME BILLAUD

Monsieur le Maire présente le courrier formulé par Monsieur et Madame BILLAUD Laurent et Nathalie par lequel ces derniers sollicitent l'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée A2581 d'une contenance totale de 698 m² située à l'angle de l'Allée de la Chapelière et de la Rue Sous-la-l'Aire.

Ils souhaiteraient acquérir une surface de 49,56 m².

Après débat, il est proposé, à l'unanimité de céder ce terrain, situé en zone UA, au prix de 100,00 € par mètre carré, les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de l'acheteur.

PROPOSITION DE LA COMMUNE POUR L'ACHAT DE LA PARCELLE CADASTRÉE A 1699 DE 18 M2

Suite à la proposition de la commune d'achat de la parcelle cadastrée A1699 d'une contenance de 18 m² située Rue Sous-la-l'Aire, désignée en tant qu'emplacement réservé dans le cadre du PLUi-H et sur laquelle se situe une grange destinée à être détruite, les consorts PELLEGRIN ont fait part de leur accord.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'acquisition de la parcelle A1699, d'une surface totale de 18 m², et propose un prix d'achat à hauteur de 100 € par mètre carré soit au total 1.800,00 €.

DÉSIGNATION DES CONSEILLERS PRÉSENTÉS POUR LA COMPOSITION DES COMMISSIONS CCHC

Après discussion, les conseillers municipaux de Lullin suivants vont être proposés pour la constitution des commissions CCHC :

- Commission Déchets : BOINNARD Elise
- Commission Sentiers : CRAYSTON José
- Commission Mobilité : PERRIN Dorothee
- Commission Culture : DEGENEVE Alain
- Commission Services techniques : FROSSARD Nicolas
- Commission Tourisme : CRAYSTON José
- Commission GEMAPI : COLLOUD Grégory
- Commission Santé et Action sociale : MERMET-BOUVIER Solange

VALIDATION DU PROJET DE RÉVISION DE L'AMÉNAGEMENT FORESTIER 2020-2039

Monsieur le Maire invite le conseil à se prononcer sur le projet de révision de l'aménagement de la forêt communale établi par l'Office National des Forêts.

Il expose les grandes lignes de ce projet qui comprend :

- Un ensemble d'analyses sur la forêt et son environnement,
- La définition des objectifs assignés à cette forêt,
- un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur la durée de l'aménagement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la révision de l'aménagement de la forêt communale et le programme d'actions associé.

DÉLIBÉRATION RELATIVE AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT DU PERSONNEL

Un règlement relatif au remboursement des frais des agents pour les déplacements effectués hors de la résidence administrative pour les besoins du service (mission ou formation), ou pour passer des examens ou concours professionnels, est soumis au vote de l'assemblée selon les conditions suivantes :

- Frais de repas et d'hébergement : La prise en charge des frais s'effectue sur la base des frais réels dans la limite de 15,00 € pour les frais de repas et 80,00 € pour les frais d'hébergement (justificatifs à fournir)
- Si les transports en commun sont utilisés, les frais réels sont pris en charge sur présentation des justificatifs.
- En cas d'utilisation du véhicule personnel, les indemnités kilométriques sont ainsi fixées :

Puissance fiscale du véhicule	Jusqu'à 2 000 km	de 2 001 km à 10 000 km	Après 10 000 km
5 CV et moins	0,29 €	0,36 €	0,21 €
6 CV et 7 CV	0,37 €	0,46 €	0,27 €
8 CV et plus	0,41 €	0,50 €	0,29 €

- Les frais de stationnement et de péage sont également remboursés sur présentation des justificatifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les modalités de prise en charge des frais de déplacement des agents de la collectivité.

DÉLIBÉRATION À ADOPTER POUR LA MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCHC

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la nécessité de modifier les statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais :

- Article 2.2 Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire y compris la gestion et l'entretien du réseau d'éclairage public interne à ces ZAE.
- Compétence n° 22 : Participation financière à la permanence des soins assurée au sein de l'hôpital Georges Pianta.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification n° 16 des statuts de la Communauté de Communes du Haut-Chablais

DÉLIBÉRATION RELATIVES AUX CRÉANCES ÉTEINTES SUR LE BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Un administré est concerné par une mesure rétablissement personnel sans liquidation judiciaire. Une créance de 251,46 € correspondant à une facture d'eau de 2018 auprès de la commune ne peut donc plus être recouvrée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'annuler la créance de 251,46 € sur le budget Eau-Assainissement.

POSITIONNEMENT SUR L'AIDE AUX SINISTRÉS – ASSOCIATION DES MAIRES

Suite aux intempéries ayant récemment touché le département des Alpes-Maritimes, il est proposé d'apporter une contribution financière. Si les membres du conseil municipal acceptent cette proposition à l'unanimité, 11 élus proposent de verser un montant de 1.000 €, 2 élus un montant de 500 €, et 1 élu un montant de 300 €.

A la majorité, un montant de subvention de 1.000 € est retenu.

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE CONTROLE DES LISTES ELECTORALES - POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Le maire ou les adjoints ne peuvent siéger à la commission de contrôle des listes électorales. M. FROSSARD Nicolas en était membre mais a été élu adjoint le 3 juillet dernier. M. GOUSSARD Jean-Claude se porte volontaire et est désigné membre de la commission.

REVISION DU REGLEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE – POINT AJOUTE A L'ORDRE DU JOUR

Suite au contrôle sanitaire effectué par la Direction Départementale de la Protection des Populations auprès du traiteur chargé de la confection des repas de la cantine scolaire, ce dernier se voit dans l'obligation de refuser tout changement dans les commandes des repas en cours de semaine.

Le règlement intérieur de la cantine doit donc être modifié en conséquence.

M. le Maire rappelle les termes du règlement de la cantine, lequel stipule que les enfants doivent impérativement être inscrits à la cantine au plus tard le jeudi de la semaine précédente à 17h00. A compter du 15 octobre 2020, il est proposé qu'aucune annulation (repas non remboursé) ou inscription tardive ne soit prise en compte.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la révision du règlement proposée.

QUESTIONS DIVERSES

Difficultés de stationnement dans le centre de Lullin => une réflexion est en cours sur les lieux suivants :

- Place des remparts : réaliser des épis au niveau de la parcelle A1621 (bord de route à côté de l'ancien bureau de tabac)
- A proximité de l'aire de jeux
- Réaménagement global du champ de foire
- Sur les parcelles A 1698 et A 1699, cette dernière en cours d'acquisition (rue Sous-la-l'Aire)

***PROCHAINE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL PREVUE
LE 17 DECEMBRE 2020***

Le Maire
Alain DEGENEVE



